

L'apport des bibliothèques et archives dans les communautés de langue officielle minoritaire au Canada étudié pour la première fois

Alain Roy, Lucie Hotte, Hélène Carrier, Linda Savoie (dir.)

Bibliothèques et archives dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire : enjeux et devenir

Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2025

Collection « Études canadiennes »

ISBN 978-2-7603-4217-0

Maël Czornyj Rannou

Directeur de la bibliothèque Alexis-de-Tocqueville (Caen),
docteur en sciences de l'information et de la communication

COMMENT les bibliothèques et les archives contribuent-elles à préserver l'histoire et le patrimoine des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) au Canada ? Cet ouvrage examine leur rôle clé dans la préservation de la mémoire collective et leur impact sur la vitalité culturelle de ces communautés.

Si le Canada dispose d'une riche littérature sur la politique linguistique, la question des bibliothèques et archives est étonnamment assez peu présente dans la littérature à ce sujet, et ce, alors que l'éducation dans les langues officielles est par exemple un fort enjeu de lutte des minorités. Ce livre, publié après une large enquête et des journées d'étude, est donc d'importance, puisqu'il est réellement le premier à aborder largement cette question.

Pour bien comprendre ce dont on parle, l'ouvrage ne traite que des « CLOSM » soit la communauté anglophone au Québec et les communautés francophones dans tout le reste du Canada. Si les enjeux sont passionnants, les langues autochtones ou les langues des signes du Canada ne sont donc pas concernées par ce livre, tout comme les autres langues minoritaires (comme l'espagnol, l'arabe, le mandarin ou l'ukrainien, relativement parlés au Canada). Par ailleurs, il est bon de rappeler, comme le font les coordinateurs de l'ouvrage dans l'introduction en reprenant la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF), que « *la constituante linguistique n'est pas la totalité de la spécificité d'une minorité francophone* » et que pour embrasser la culture des CLOSM, notamment franco-minoritaires, il faut avoir une approche

plus large – approche qui correspond justement aux usages des bibliothèques et archives, qui porte aussi des approches artistiques, historiques et mémorielles. Le livre étant copieux, cette recension pour le *Bulletin des bibliothèques de France*¹ se concentrera précisément sur la première partie qui concerne les bibliothèques, notamment le chapitre 2. Il est cependant intéressant de brièvement rappeler ce que l'on trouve dans les deux autres.

L'ouvrage débute par un texte d'Alain Roy qui fait le point sur les notions utilisées pour les CLOSM, et notamment la plus régulièrement invoquée, mais assez peu définie : « vitalité » de la communauté. Il s'intéresse entre autres à la manière dont elle est évaluée et constate que l'angle mémoriel est assez peu exploité dans ce cadre. Il tente de faire du lien entre ces deux idées, plus évidentes pour les archives que pour les bibliothèques tout en soulignant que ces dernières peuvent y jouer un grand rôle par la participation à la mémoire, mais aussi à la valorisation du contemporain pour créer un destin commun. Un constat que l'on rejoint volontiers mais dont l'approche reste très abstraite.

La seconde partie se consacre aux services d'archives, à travers des exemples concrets en particulier. Martin Pâquet évoque surtout les archives académiques et franco-manitobaines, rappelant que leur rôle est majeur car, bien souvent, elles se sont créées

1 <https://bbf.enssib.fr/>

face à une absence de prise en compte de leur existence par les dominants, voire une volonté d'invisibilisation franche². En son sens, tous les sujets sont conservables aux archives et tendent vers un but : « situer la communauté dans le temps ». Pour lui, les archives ont autant un travail d'histoire et de collecte à mener que de valorisation pour s'inscrire, notamment physiquement, dans l'espace public. Il conclut sur l'aspect profondément politique des archives. Une réflexion qu'on ne peut qu'endosser, mais des archivistes chevronnés diront sans doute que c'est toujours le cas d'une archive : un choix de conservation et toujours, quelque part, politique.

Le chapitre suivant est un témoignage de Lorraine O'Donnell³ sur la mise en place d'un projet de mémoire et de visibilisation de la place des Anglo-Québécois : *People's History of English-Speaking Quebec*. Il s'agit du seul texte consacré à cette minorité. Témoignage concret, il présente différentes étapes d'une communauté voulant se raconter autrement que dans un perpétuel conflit avec les Francophones, en s'ancrant dans une histoire populaire, par « en bas ». S'il contient peu de recul sur l'action menée, c'est un document tout à fait intéressant, particulièrement pour la manière dont il met en scène des adaptations au fil de l'eau (réaction à la pandémie, fusion avec un autre projet, etc.). Si tout ne peut se reproduire, plusieurs actions semblent répliquables dans d'autres CLOSM, notamment dans la mobilisation des communautés locales.

Enfin, l'ouvrage se termine par un chapitre passionnant de Lucie Hotte sur l'édition franco-ontarienne telle que renvoyée par les archives. Elle y raconte l'histoire de plusieurs maisons d'édition et illustre la manière dont celles-ci doivent confronter leur « mission » à une réalité commerciale croisée d'une nécessité politique, avec toute une tension entre volonté de représentation d'une spécificité régionale et défense d'une modernité qui n'est pas pittoresque. Elle met par exemple en valeur des difficultés que l'on imagine peu comme, au-delà du faible nombre de Canadiens francophones, le fait que leur taux d'alphabétisation est plus bas que la moyenne. Dès lors, tout un écosystème du livre (librairies, salons, etc.) manque et creuse la possibilité de débouchés. Sa lecture comparative entre province et avec le Québec montre finalement moins de différences que l'on ne pourrait envisager, au-delà du statut minoritaire/majoritaire qui change nécessairement beaucoup de choses, et de fait des objectifs forts des éditeurs francophones hors Québec pour arriver à ce marché. À ce titre, l'exploitation des archives du Regroupement

des éditeurs franco-canadiens (REFC) est particulièrement riche. Ici encore toutefois, il ne s'agit pas tant de parler des archives en général que d'en montrer un exemple d'exploitation. Une approche bien différente de la partie sur les bibliothèques.

La première partie se penche sur les bibliothèques : le chapitre 2 et aussi trois chapitres qui s'avèrent en effet nettement plus macro.

Le premier est peut-être le plus lié au terrain, coécrit par une équipe de professionnelles (Hélène Carrier, Catherine Lachaine, Céline Gareau-Brennan, Sarah Shaughnessy et Nadia Caidi), il cherche à rendre compte d'une enquête réalisée auprès des bibliothécaires de différentes provinces et territoires quant à leurs connaissances, collections, et services en français. En effet, en dehors de la Bibliothèque nationale, il n'y a pas d'obligation générale à tous les pays sur le bilinguisme, les bibliothèques n'étant pas gérées par le fédéral. Elles sont parfois de compétence provinciale (comme au Nouveau-Brunswick), la plupart du temps de compétence municipale.

Le questionnaire transmis donne un résultat avec une assez faible représentativité, mais réussissant à définir des éléments saillants. On y note une forte présence de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, ce qui suit assez logiquement les profils de population (le Québec est exclu car majoritairement francophone). La partie sur les employés eux-mêmes est assez intéressante, puisqu'elle relève chez les répondants deux fois plus d'usage du français que la moyenne des autres emplois (autour de 10 % des employés, les directions étant les moins francophones) – mais on peut y voir un biais de réponse. Elle note aussi, de manière peut-être plus convaincante, qu'une part importante des répondants considère le manque de maîtrise en français comme un handicap à la gestion des collections (39 % des Anglophones). Plus étonnant, seules 32 % des bibliothèques répondantes desservant des CLOSM ont indiqué avoir une politique dédiée, et bien que des budgets existent pour les collections multilingues, le français n'y est pas forcément beaucoup plus défendu, l'absence de volonté des directions est parfois pointée, occasion de se rappeler que le taux de bilinguisme baisse dans les directions.

La constitution des collections passe par les outils classiques (veille sur les médias, prix, suggestions des lecteurs) mais semble se doubler d'un travail plus fort en destination des partenaires et communautés, avec un dialogue permettant de mieux la servir. La difficulté à acheter des ouvrages est cependant soulevée, avec parfois des marchés fermés avec des libraires non francophones, voire des absences de librairies francophones à proximité, et une veille canadienne souvent monopolisée par le Québec... Les répondants anglophones sont nettement moins satisfaits de leur

2 L'enjeu des Acadiens sur cette question archivistique et mémorielle se retrouve ainsi assez facilement du côté des nations autochtones ou des minorités sexuelles ou de genre, par exemple.

3 Ce texte est traduit par Linda Savoie, comme celui de Richard A. Russo dans la section bibliothèques.

travail sur ces collections que les Francophones, ce qui n'est pas incohérent puisqu'il est acté qu'au Canada le bilinguisme est bien plus généralisé chez les Francophones. Ce chiffre montre, au moins, que les collègues non francophones veulent mieux faire mais se sentent limités, ce qui rejoint une des premières statistiques. L'évaluation est globalement un angle mort, mais malgré toutes ces données chiffrées le texte est particulièrement convaincant quand il souligne l'importance de sortir du pur ratio, qui peut être nécessaire pour fixer un seuil, pour d'abord viser à la satisfaction de la communauté

Richard A. Russo prend la suite en s'interrogeant sur la place des bibliothèques dans les politiques linguistiques. Remarquant que desservir les communautés de langues est un des objectifs de l'IFLA (International Federation of Library Associations and Institutions, Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques), il tente d'abord une revue de littérature et constate que « le rôle des bibliothèques publiques dans cet effort est remarquablement invisible dans la littérature sur cette question. » Il ouvre alors une intéressante comparaison avec des bibliothèques européennes, en notant l'existence de réflexion sur ces sujets pour les langues régionales (par exemple en France) mais en se centrant sur des pays où le bilinguisme est reconnu nationalement, permettant une comparaison légale avec le Canada. L'auteur utilise donc les exemples de la Finlande, de la Belgique (pays trilingue), de la Norvège, de l'Irlande, du Pays de Galles (nation au sein du Royaume-Uni), de la Suisse (pays quadrilingue) et de la Croatie (qui reconnaît 9 minorités linguistiques !). Toutes les situations sont spécifiques et non directement comparables au Canada, mais apportent des regards intéressants, ancrés dans leur appropriation de la Charte des langues régionales et minoritaires⁴.

La manière de représenter les communautés diffère nettement, entre la Belgique qui propose des bibliothèques séparées par communauté, la Croatie qui développe des bibliothèques centrales de minorités au sein de bibliothèques classiques, toutes liées via le prêt entre bibliothèques (PEB), ou l'exemple norvégien, qui propose un système d'achat public de livres à des centaines d'exemplaires, sélectionnés puis distribués aux bibliothèques, en offrant toujours une part de la langue minoritaire. Seul le Pays de Galles impose un taux d'achat de ressources en gallois (4 % minimum, pour une population locutrice de 19 % toutefois). Plus encore que cette exception, c'en est une autre qui retient l'attention : le Pays de Galles ne conçoit en effet pas le gallois comme devant être protégé pour une petite communauté, mais devant être la langue de tous. Le « gallois pour tous » s'appuie

fortement sur l'apprentissage par des non-locuteurs, une idée qui, dans un pays bilingue comme le Canada, fait sens, et dans lequel la présence sur les tablettes des bibliothèques de livres dans les deux langues officielles, même avec une faible présence de francophones ou d'anglophones dans la communauté, ferait sens. Cette idée s'effrite sans doute sur le fait que le Pays de Galles est plus « apparentable » à une province qu'au Canada lui-même, qui n'a guère de pouvoir sur les bibliothèques en dehors de quelques institutions nationales. Dès lors, cette règle ne pourrait être appliquée que par les provinces ou municipalités (les tutelles changeant selon les endroits) qui sont majoritairement unilingues. Au sein des provinces, seul le Nouveau-Brunswick est aujourd'hui bilingue⁵, même si le Manitoba affiche une volonté d'aller vers ce statut⁶. Par ailleurs, l'affichage proactif de langue anglaise au Québec, qui lutte pour conserver la langue française et en a fait sa seule langue officielle, serait sans doute mal reçu, même si les bibliothèques offrent bien souvent des propositions en anglais.

Après ce panel prospectif, Alain Roy propose un panorama des politiques provinciales et territoriales au Canada. Après avoir constaté la très faible existence de règlements explicites sur le sujet (la Nouvelle-Écosse fait exception en imposant un budget pour les ressources en français là où le pourcentage de francophone dépasse un seuil), il tire un bilan plus optimiste. En effet, si peu de lois ou règlements visent directement ce sujet, certains textes sur les services publics intègrent *de facto* les bibliothèques, parfois c'est du côté des politiques linguistiques qu'il faut explorer... Plus surprenant, il rappelle qu'avoir une loi peut même parfois être contre-productif ! L'Ontario possède ainsi une loi sur les bibliothèques publiques qui impose d'« *offrir des services de bibliothèque en français, si cela est opportun* ». Cela paraît très bien mais l'opportunité n'est pas définie, et l'existence de cette mention permet d'extraire les bibliothèques des institutions où s'applique la *Loi sur les services en français*, plus exigeante. Ce n'était sans doute pas le but recherché, mais c'est pour le moins regrettable ! Plus que dans de grandes lois, ce sont avant tout dans les instruments des politiques publiques, au sein de règlements internes, que l'on trouve des applications concrètes de cette recherche de représentation linguistique, qu'il s'agisse de la constitution

4 Précisons que ce texte a été signé par la France, mais jamais ratifié, et qu'il ne s'applique donc pas dans nos frontières.

5 Le Canada distingue 10 provinces et trois « territoires », des entités administratives désignant trois grandes entités administratives situées au nord du pays, avec leurs propres gouvernements, comme les provinces, mais des droits légèrement différents. Les territoires, où la présence autochtone est forte, reconnaissent tous plusieurs langues. Le Yukon est bilingue français/anglais, le Nunavut reconnaît quatre langues co-officielles, quand les Territoires du Nord-Ouest en reconnaissent onze.

6 En mars 2026, le gouvernement du Manitoba a publié le rapport *Manitoba, pour une province réellement bilingue*, faisant suite à une consultation de plus de six mois. En ligne : <https://gov.mb.ca/fls-slf/intro.fr.html>

des collections comme des services, allant de la référence à la signalétique. Cela reste cependant souvent saupoudré, la majorité des provinces ne gérant pas directement les bibliothèques, mais a fait le choix de les déléguer aux échelons locaux.

Cet ouvrage étant pionnier, il est nécessairement riche, mais il est aussi, pour la même raison, assez frustrant, tant on aimerait creuser chaque point. De nombreux chapitres soulignent le manque de données en français ; le livre cherche à y répondre, parfois en donnant peut-être plus de place à des récoltes, pas nécessairement représentatives, qu'à des analyses poussées. C'est un travail toutefois indispensable et qu'on ne peut que saluer.

Au rang des critiques formelles, on peut regretter que les extraits en anglais ne soient pas toujours traduits – ce qui est forcément un peu étonnant dans un livre questionnant l'accès aux communautés minoritaires. On pourrait aussi s'étonner de l'absence de traduction des citations en anglais, mais la question est plus large, le livre étant entièrement en français. Un choix qui assure cependant une cohérence linguistique, et qui résonne avec la faible présence des Anglo-Québécois, pourtant souvent présentés dans les milieux francophones comme les minorités linguistiques les mieux protégées qui soient. On aurait été curieux de voir comment cette idée affronte le réel au-delà d'un projet d'archives, et notamment dans les bibliothèques du Québec.

Dans le même esprit, il est étonnant de ne voir quasiment nulle part le Yukon être étudié : si le territoire est peu peuplé, il comprend en proportion la troisième communauté francophone la plus importante au Canada, après le Québec et le Nouveau-Brunswick, mais devant l'Ontario. À ce titre, son absence dans les répondants du questionnaire sur les bibliothèques est assez frustrante, d'autant qu'il y existe un réel réseau de bibliothèques publiques de compétence provinciale, avec des services en français (à commencer par son site), on aurait aimé en savoir plus.

Enfin, si les articles font sens, beaucoup présentent une certaine naïveté face aux sujets, voire perçoivent comme des exceptions des choses assez banales dans les métiers. Cela s'explique sans doute par le fait que peu de textes sont vraiment écrits par des bibliothécaires ou archivistes, et cette dimension de terrain, portée de manière très intéressante dans certains textes, manque parfois. C'est particulièrement notable dans la section sur les bibliothèques, la partie archives ayant un aspect nettement plus « terrain que celle sur les bibliothèques ». Pour le dire autrement, il y a des analyses macro très riches, mais l'ouvrage aurait gagné à avoir un peu plus de moments micro, qui auraient pu, par exemple, interroger l'apport communautaire de ces lieux en général, pour tenter de voir en quoi cet apport diffère ou s'accroît pour les CLOSM.

Ces remarques viennent de frustrations de lecture et n'enlèvent nullement l'intérêt de l'ensemble. Comme je le soulignais au début de cette conclusion, un ouvrage pionnier porte nécessairement nombre d'absences, qui sont autant de champs de recherche à développer. En tous les cas, l'ouvrage démontre l'importance de ces lieux pour la mémoire des communautés, mais aussi, et c'est sans doute encore plus central, pour leur affirmation contemporaine. Souvent ignorés des lois, c'est par la pratique quasi contrebandière que des fonds et des actions se développent, ancrés dans leurs quartiers, les associations, etc.

Ici se rejoignent des débats qui existent aussi en France, où le français a alors le rôle du dominant, face notamment aux langues et cultures régionales ou d'immigration. On y retrouve au fond cette notion de droits culturels, concept absent du livre car il est peu connu et mobilisé au Canada, mais qui traverse toutes les propositions. À ce titre, il y a sans doute matière à lecture et à inspiration pour nos structures, qui portent ce sujet comme objectif central d'ouverture, d'inclusion et de captation des publics. Au fond, de représentation, de part et d'autre de l'Atlantique. ☺